

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE VHC

Le règlement particulier complète le règlement standard des rallyes, les règles spécifiques VHC 2021 et le règlement de la Coupe de France des rallyes VHC 2021



5^e Rallye National VHC de Lisieux-Normandie 17 et 18 Septembre 2021

L'ASACO Pays Normand, l'Ecurie Automobile de la Côte Fleurie, La ville de Lisieux, l'Intercom de Lisieux – Pays d'Auge

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès l'obtention du visa
Ouverture des engagements : Dès parution du présent règlement
Clôture des engagements : Lundi 6 septembre (minuit)
Parution du carnet d'itinéraire : **Samedi 11 septembre de 9h à 20h, dimanche 12 et jeudi 16 septembre de 9h à 13h au Café Le Français - place François MITTERAND à Lisieux et vendredi 17 septembre à partir de 8h au parc des expositions de Lisieux**
Dates et heures des reconnaissances : Voir article 6.2 du présent règlement
Vérifications des documents :
 Le : Vendredi 17 septembre de 14h à 21h
 Lieu : Parc des expositions – 14100 Lisieux
Vérifications des voitures :
 Le : Vendredi 17 septembre de 14h15 à 21h15
 Lieu : Parc des expositions – 14100 Lisieux
Heure de mise en parc de départ :
 Le : Vendredi 17 septembre à partir de 14h15
 Lieu : Parc des expositions – 14100 Lisieux
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :
 Le : Vendredi 17 septembre à 19h
 Lieu : Parc des expositions – 14100 Lisieux
Publication des équipages admis au départ :
 Le : Vendredi 17 septembre à 21h30
 Lieu : Parc des expositions – 14100 Lisieux
Publication des heures et ordres de départ :
 Le : Vendredi 17 septembre à 21h30
 Lieu : Parc des expositions – 14100 Lisieux
Briefing des pilotes prioritaires : Remis lors des vérifications administratives
Départ du Rallye (1^{ère} étape) : **Samedi 18 Septembre 8h30 - Parc des expositions – 14100 Lisieux**
Publication des résultats partiels :
 Le : Samedi 18 septembre
 Lieu : Parc des expositions – 14100 Lisieux

Arrivée finale à :à partir de 20h14 - Parc des expositions – 14100 Lisieux

Vérification finale :

Le :Samedi 18 septembre

Lieu : Garage Lesieur – 14100 Lisieux

Taux horaire de la main d'œuvre :60 € TTC

Publication des résultats du rallye :

Le : Samedi 18 septembre à l'issue du délai réglementaire

Lieu : Parc des expositions – 14100 Lisieux

Remise des prix :

Le :Samedi 18 septembre

Lieu :sur le podium d'arrivée au parc des expositions – 14100 Lisieux

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **A.S.A.C.O. Pays Normand** organise le 5^e Rallye National VHC de Lisieux **Normandie** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date

Comité d'Organisation

Président : GUEGAN Jean-Michel

Membres : Ecurie Automobile de la Côte Fleurie

Secrétariat du Rallye, Adresse : Ecurie Automobile de la Côte Fleurie - BP 50062 – 14800 Deauville

Téléphone : GUEGAN Jean-Michel – 06 25 07 16 37

Permanence du Rallye :

Lieu : PC course – parc des expositions de Lisieux

Date et horaire : Vendredi 11 septembre de 8h à la fin du rallye

Organisateur technique

Nom : Ecurie Automobile de la Côte Fleurie

Adresse : BP 50062 – 14800 Deauville

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : MAWDSLEY Françoise

..... CHRISTEL Claude

..... LE MASLE Dany

Directeur de Course :VARANGLE Lucien .

Directeur de Course VHC :OVIEVE Alain

Directeur de Course Adjoint :LEBEL Chantal

.....LEGRAND Guillaume

..... JOSSE Jean-Denis

..... ROJ Claude

.....DENIS Didier

..... HELIE Francis

Médecin Chef : (PC Course)Docteur PROD'HOMME

(ES) Docteur MAGNE Philippe

..... Docteur LEGUESDRON Guillaume

.....Docteur PLANCHE Francis

Commissaires Techniques : Responsable Moderne.....SALENNE Jacques

Responsable VHC QUERU William

..... VANACKERE Yves
..... GUILLEUX Patrick
..... BOURNEX Jean-Luc
..... BLOT William
Chargés des relations avec les concurrents (CS) : MAWDSLEY Myriam
Chargés des relations avec la presse : GUEGAN Jean-Michel

1.2P. ELIGIBILITE

Le 5^e rallye national VHC de Lisieux Normandie
compte pour
Coupe de France des Rallyes VHC 2022 – Coef 2
Trophée des pilotes et copilotes de l’A.C.O. 2021
Championnat de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2021



1.3P. VERIFICATIONS

ATTENTION ! Aucune convocation ne sera envoyée. Les heures de convocations seront disponibles sur le site internet du rallye ainsi que la liste des inscrits mise à jour régulièrement.

Vérifications des documents :

Le : Vendredi 17 septembre de 14 h à 21 h

Lieu : Parc des expositions – 14100 Lisieux

Vérifications des voitures :

Le : Vendredi 17 septembre de 14h15 à 21h15

Lieu : Parc des expositions – 14100 Lisieux

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques Rallye VHC

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques Rallye VHC

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 5^e rallye national VHC de Lisieux Normandie doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 06 septembre minuit** (cachet de la poste faisant foi) à

M. DULONG Stéphane – 12, Rue de Tadoussac – 14600 HONFLEUR
Tél : 06 62 52 37 05 (à partir de 18h) – E-mail : stephane.eacf@orange.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **20** voitures maximum.

Au-delà, les engagés seront placés sur liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de la demande d'engagement. A la clôture des engagements, la liste et celle des suppléants sera publiée sur le site internet du rallye dès le 08 septembre 2021.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 400€
- sans la publicité facultative des organisateurs (x2) : 800€

3.1.12P. La demande d'engagement dûment complétée **ne sera acceptée** que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement, copie des permis de conduire pilote et copilote, copie des licences et la première page de la fiche d'homologation du véhicule**. Toute demande d'engagement reçu par mail ne sera validée qu'après réception du règlement dans un délai de 72h.

Forfait : Conforme au règlement standard des rallyes FFSA. (Les chèques ne seront encaissés qu'après les vérifications administratives). Aucune retenue ne sera appliquée en cas de forfait.

3.3P. ORDRES DES DEPARTS

Départ 1^{er} section et 2^e section : Conforme au règlement standard des rallyes VHC.

Départ 3^e section et 4^e section : D'après le classement provisoire des ES 1 et 2 (hors pénalités)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc mentionné dans le carnet d'itinéraire du rallye. (Enceinte du parc des expositions de Lisieux)

Attention ! Seuls les véhicules porteurs du sticker remis aux vérifications administratives seront admis dans le parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques Rallye VHC

6.1P. DESCRIPTION

Le **5^e rallye VHC de Lisieux-Normandie** représente un parcours total de **281.30 kms**.

Il est divisé en **1** étape et **4** sections.

ES 1-5 = 15.3 kms

ES 2-6 = 12.3 kms

ES 3-7 = 15.4 kms

ES 4-8 = 11.2 kms

Il comporte **8** épreuves spéciales d'une longueur totale de **108.40 kms**.

Les épreuves spéciales sont :

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances ne sont autorisées que les 11, 12, 16 et 17 septembre de 9h à 19h.

6.2.4P. CONTROLES

Des contrôles seront effectués durant les dates et heures autorisées et de manière aléatoire en dehors des dates et heures autorisées. Les numéros de reconnaissances devront obligatoirement être apposés sur le pare-brise côté passager (sans scotch).

Tout équipage ayant un mauvais comportement ou ne respectant pas les règles établies par la FFSA se verra sanctionner par le collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques Rallye VHC

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic)..

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques Rallye VHC

De nombreuses coupes et lots seront distribués.

Remise des prix sur le podium d'arrivée au parc des expositions. Toute absence non excusée entrainera la perte des prix

Tous les commissaires recevront une récompense

www.ecurie-cote-fleurie.fr